

La campagne pour les dernières élections municipales de notre majorité actuelle a été faite sous le signe de la probité, en promettant en filigrane la fin du clientélisme, des passes droites. Les 8384 électeurs dont moi-même qui avons donné notre vote ont pris acte de ces promesses.

Pourtant à la lecture de certaines délibérations des derniers conseils municipaux, il est maintenant évident que la municipalité fait perdurer un système auquel elle n'a jamais réellement voulu mettre fin, bien au contraire cela constitue le socle principal de la gestion des affaires courantes de la ville.

Les faits :

- En date du 27 Mai 2020, un mois après les élections, le conseil municipal, sous la présidence du Maire M. Bruno Beschizza, a acté l'attribution d'un pavillon à un haut cadre de la ville dans le cadre d'une convention d'occupation précaire.

Jusqu'à là rien de déroutant, même si la ville croule sous les demandes de personnes en attente d'un logement ou d'un relogement.

- Premier élément intrigant, une fois n'est pas coutume et cela devient réellement inquiétant, cette attribution s'est faite au profit d'une personne proche de l'équipe municipale, soutien actif lors de la dernière campagne

- Deuxième élément intrigant, à la lecture de l'article 22 (voir photo), cette convention d'occupation précaire a été conclue moyennant une redevance d'occupation de 1000 euros mensuel, recette qui aurait dû directement être intégrée au budget de la ville.

- Cependant, autre fait troublant, une exonération de la redevance d'occupation a été accordée au bénéficiaire de bail à compter du 17 Août 2020 et ce jusqu'au 17 Mars 2021. De fait pendant 7 mois, les bénéficiaires de cette convention d'occupation n'auront pas à verser le moindre euro en échange de travaux dits « de remise en état ». Cet arrangement est curieux pour deux raisons :

- Soit le bien était vraiment en piteux état, voir insalubre (ce qui à ce jour n'a jamais été démontré) et dans ce cas la location de ce bien aurait été totalement illégale même dans le cas d'un bail précaire

- Soit le bien nécessitait des travaux dits de confort et dans quel cas, ces travaux auraient dû être entièrement pris en charge par le bénéficiaire de la convention comme l'usage le prévoit

- Mais en aucun cas ces travaux auraient dû être financés par le contribuable, car oui cette somme représente un manque à gagner pour la ville et le financement de services publics ce qui en période de disette budgétaire est totalement inacceptable.

Autre jour, même lieu, mêmes faits, en date du 24 Juin 2020, une nouvelle attribution d'un pavillon provenant du patrimoine de la ville, c'est à dire appartenant aux Aulnaysiens, a été actée cette fois ci à titre GRACIEUX, sans avoir à déboursier le moindre euros, sans aucune motivation sérieuse, à une autre personne, encore une fois soutien officiel de M. le maire, dont pour des raisons évidentes de confidentialité je tairai le nom, mais qui n'est aucunement dans le besoin.

Rester silencieux face à cela, c'est accepter la dilapidation du denier public. C'est piétiner le lien de confiance qui doit unir une équipe municipale à ses administrés.

La spoliation du patrimoine financier de la ville doit cesser et la municipalité aura tôt ou tard à rendre compte de cela.

Je renouvelle une nouvelle fois en prenant tous les Aulnaysiens à témoin, la demande de création d'une commission indépendante chargée de contrôler les attributions.